

10 CONSEILS POUR AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT

Moqueries, insultes, coups, humiliations...
Chaque année, des milliers de jeunes sont victimes de harcèlement scolaire. Un cercle vicieux qu'il est pourtant possible de briser...



Si TU ES HARCELÉ, TU PEUX :

1 TE CONFIER

Même si tu as peur ou honte, ose te confier à quelqu'un en qui tu as confiance.

Ne laisse pas la situation s'installer dans le temps.

2 TE PROTÉGER

Pour éviter tout problème sur internet, ne jamais donner des détails sur ta vie privée, ni y mettre des photos intimes, ni donner ton mot de passe.



3 SIGNALER UN ABUS

Sur Facebook, Instagram, Snapchat, Tik-Tok, Youtube, il faut signaler les contenus agressifs, violents. On peut faire bloquer les comptes des personnes malveillantes.



4 TÉLÉPHONER PRÉVENIR

Si tu es victime de harcèlements
Tu peux appeler le 119.

5 DÉPOSER PLAINTÉ

Tu peux déposer plainte contre le ou les auteurs d'harcèlements auprès de la police ou la gendarmerie.

Si TU ES TÉMOIN, TU PEUX :

6 SOUTENIR LES VICTIMES

Ne participe pas à l'isolement des élèves victimes qui subissent les harcèlements. Parles avec eux.
Montre ton désaccord avec ces violences !



7 DÉMARQUE-TOI

Ne participe pas avec la meute, la bande, la majorité silencieuse qui rit, devant les brimades ou moqueries de l'agresseur. Les témoins jouent un rôle important pour dénoncer ces actes.

8 EN PARLER

Il faut dénoncer ces actes. En parler à un adulte de confiance ou un délégué de classe.
Ne pas laisser s'installer ces comportements.



9 BRISE LA CHAÎNE

Brise la chaîne de diffusion de messages ou d'images humiliantes.
Refuse de les transférer, commenter ou partager!

10 CONVAINCRE

Si l'harcéleur fait partie du groupe de tes amis, essaie de le raisonner et comprendre pourquoi il agit de cette manière. Peut être est-il lui-même en souffrance ou mal être.

LA LOI ET NUMÉROS UTILES

LA LOI DU 21 AVRIL 2021

Elle vise à protéger les mineurs et crée de nouvelles infractions sexuelles. Aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste.

VICTIMES ou TEMOINS

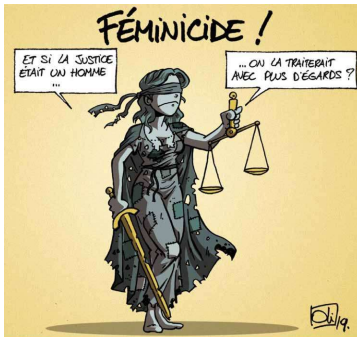
3 NUMÉROS À RETENIR (anonymes et gratuits)

3919 - VIOLENCES FEMMES INFO

119 - ENFANTS ET ADD

114 (sms) - SI ON NE PEUT PAS PARLER

17 en cas d'URGENCE!



Les amours adolescentes ne sont pas visées.

Une clause dite «Roméo et Juliette» a été introduite afin de préserver les relations sexuelles lorsque l'auteur et le mineur ont moins de cinq ans d'écart. Cette clause ne joue pas en cas d'inceste ou quand la relation n'est pas consentie ou intervient dans le cadre de la prostitution.

LE DÉLAI DE PRESCRIPTION DES CRIMES SEXUELS SUR MINEURS RESTE FIXÉ À 30 ANS À COMPTER DE LA MAJORITÉ DE LA VICTIME.



APPELONS UN CHAT, UN CHAT ! Mettre des mots sur les violences sexuelles

VIOLS : tout acte de pénétration sexuelle, par le sexe, un objet, la main, les doigts, la langue dans le sexe commis sur quelqu'un (violence, contrainte, menace ou surprise n'ont plus à être constatés).

AGRESSIONS SEXUELLES : absence de pénétration mais des attouchements de nature sexuelle (seins, sexe, ou parties intimes) sur quelqu'un par violence, contrainte, menace ou surprise.

ATTEINTES SEXUELLES : Fait pour une personne majeure d'avoir une relation sexuelle (pénétration, attouchements, baisers...) avec un mineur de moins de 18 ans en connaissance de son âge même avec le consentement de la victime.

HARCÈLEMENTS SEXUELS : consiste à tourmenter sans cesse quelqu'un dans le but d'obtenir de lui des faveurs de nature sexuelle.

LE HAPPY SLAPPING : ou le fait de filmer une bagarre et/ou de partager la vidéo est puni sévèrement par la loi. Celui qui filme est considéré comme un complice direct de l'agression.

LA PÉDOPHILIE : désigne une personne adulte qui a une attirance sexuelle pour les enfants. Le pédophile fait partie bien souvent du cercle de connaissance des enfants (entraîneur de sport, ami de la famille, voisin...).

NUDE/REVENGE PORN : des photos dénudées balancées sur internet et les réseaux sociaux.

L'EXCISION : couper une partie ou la totalité du clitoris, une partie ou la totalité des petites lèvres.



LES SANCTIONS DES VIOLENCES CONJUGALES

3 À 20 ANS DE PRISON

PRISON À PÉRPÉTUITÉ SI TENTATIVE DE MEURTRE.

45.000 € À 150.000 € D'AMENDE



LES COUPLES DU MÊME SEXE : IL Y A DEUX FOIS PLUS DE VIOLENCE CONJUGALE QUÉ CHEZ LES COUPLES HÉTÉROSEXUELS